L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 28 SEPTEMBRE 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et [illegible] corps. 7juil—3m

PETITES ANNONCES.

MME E. BUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

ON DEMANDE.

UN associé possédant du ital pour exploiter une manufacture de grande renommée. Succès certain. Adressez P. O. Box 625, City. 22sept—7f

ON demande à louer—Une petite maison dans le Second District. Ecrire, en mentionnant le prix, J. P., bureau de l'Abeille. 22 sept—1 som

A LOUER.

LA jolie résidence No 316 rue St Claude, entre Hôpital et Quartier. S'adresser au No 316 rue Dauphine. 26 sept—4f

A LOUER—Les bureaux au-dessus du magasin de chaussures, 46 rue Royale. S'adresser C. T. Schumacher, sur les lieux. 22sept—7f

A VENDRE.

EPICERIE bien située, ayant une bonne clientèle. Loyer à bail peu élevé avec privilège de renouvellement. S'adresser au Bureau de l'ABEILLE. 27sept—2f

A VENDRE—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Vy. Prat, rue Bartholomew, entre Morales et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naptholeum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Douane, coin Decatur. 7 juillet—3m

PAR LE CONSTABLE.

Albert Sacerdote, agent pour M. et M. W. Catherwood vs Mme Pascal Laferre, veuve en première noce de J. F. Lefoul, maintenant femme de Pascal Laferre.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 16,273.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan LUNDI 7 octobre 1889, à midi, sur les lieux, enseignure des rues Bourgogne et Dumaine, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'une grocerie coin des rues Bourgogne et Dumaine, d'après inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 sept—27—1 7 oct

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Georges D. Geddes vs. ses créanciers.—No 28,029—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il ordonne qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le mercredi 30 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes mesures qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. Y. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1889

Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—3f au 30 oct.

Theodore Brierre & Sons vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 24,658—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Chiapella, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28sept—28—oct3 7

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Robert Luckner Jr vs ses créanciers.—No 28,016 Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Luckner Jr soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant George C. Preot, notaire à son bureau No 5 rue Carondelet en cette ville, LUNDI, 28me jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que C. R. Stafford, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

[Signé]: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent sur un congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 sept—5f au 28 oct

John J. Voelkel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,560—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène F. Buhler, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26—oct 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,013 — Division — V. Provenzano & Bro. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de V. Provenzano & Bro., composée de Vincent Provenzano & Joseph Provenzano soit tenue et convoquée pardevant Joseph Duvigneaux, notaire en cette ville, en son bureau No 77 rue Douane, le JEUDI, 10ème jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20sept—3f au 10oct.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,014—Division E—James D. Huther vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du pétitionnaire James D. Huther soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Bouny, notaire, en son bureau, No 82 rue Douane, en cette ville, JEUDI, le 10ème jour d'octobre 1889 à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

[Signé] FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 sept—3f au 10 oct

Timothy O'Leary vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,014—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Clarence O. Wilcox, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 28

P. C. Malone vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,642—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 29—4 oct.

H. S. Mitchell vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,621 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fisher, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 29—oct 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E—Jacob Schneiderer vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Jacob Schneiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 28 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.

Signé: FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 sept—3f au 28 oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Samuel Stewart et fils.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 23,600 et 23,901—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Philips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain billet à ordre tiré par Louis Seymour à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de trois cent vingt dollars, en date du 9 novembre 1887, fait payable un an après sa date et garanti par hypothèque par acte pardevant Alphonse Philips, notaire.

2° Vingt-cinq actions du New Orleans Swamp Land and Reclamation Company sur lesquelles 35 0/0 ont été payés.

3° Cent vingt et une actions du Plata Reina de Sonora Milling & Mining Company.

4° Cinq actions du New Orleans Safe & Lock Company.

5° Dix actions du Rosetta Gravel Paving and Improvement Company.

6° Un lot de billets et de comptes, réclamations, etc., conformément à une liste détaillée déposée au bureau du Shérif.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25 28—2 5 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Maria F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,788—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur. ensemble avec cent trente-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant contre la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de onze cent cinquante-deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme comme suit, à savoir: avec huit pour cent d'intérêt par an sur $66 50 à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $66 50, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00, à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera le résidu de la dette hypothécaire du fonds qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de dix mille cinq cent quatre-vingts piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens conformément à sa charte et ses lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, devra être payée comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de groceries, vins, liqueurs, etc.

Mme Vve E. Bryans vs. Alph. et J. Beauchange.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,895—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 septembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 octobre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot assorti et frais de groceries fines, vins, liqueurs, glacière et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21,27—2 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet No 269, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Sud Rampart, désigné par le No C sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire de cette ville, le 30 novembre 1834, et mesurant au pied américain, trente un pieds [31] onze [11] pouces et cinq [5] lignes de façade rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent-dix-sept [117] pieds dix [10] pouces et six [6] lignes plus ou moins.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à solder la réclamation des demandeurs, c'est-à-dire: la somme de cinq cents dollars [$500] avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le 14 juillet 1888 jusqu'à paiement; cinq dollars [$5], frais de copie de l'acte hypothécaire; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la somme collective du principal et de l'intérêt ci-dessus mentionnés, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera proportionnellement au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre, chacun pour la somme de douze cent cinquante dollars [1250], datés du 14 juillet 1888, et payables respectivement deux et trois ans après leurs dates; aussi garantis par une hypothèque sur la propriété précédemment décrite.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 28,011 —Division B.—Attendu que Mme Pauline Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Wagner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 sept—28—3 7 oct.

Succession de Mme Sophie Prager.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,757—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles J. A. Prager, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27sept—27—2 6 oct.

Succession de Frank D. Atkinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,804—Division B—Attendu que Mme Ann E. Atkinson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank D. Atkinson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
19sept—19 24 28

Succession de W. H. Foster et de Virginia V. Pettit, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,568.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George E. Foster, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 sept—22,27—1er oct.

Succession de Annie C. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,585—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Alcibiade Gaspar, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25sept—25 29—4oct.

Succession d'Antoine Gautard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible]—Division C.—Attendu que Mme Vve Richard Bryans (née Victorine Gautard) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Gautard, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 sept—21 26 30

Succession de Joséphine Pesse, Veuve de Pierre A. Dugué.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible]—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Lucien Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26 [illegible]

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1889.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tous 63 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 3 juin 1889. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre R. D. Latham, [illegible] de pouvoirs (assignee) de W. E. Williams pour $50,686 82. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Arenstein,	A. M. Aguiesta,
F. Alpante,	A. Alcisler,
Joseph Batt,	Joseph Brugere,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I Bayley,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm.stat'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bulault & Co.,
Louis Bailles,	Bernier & De Suze,
L. Bebelot,	F. Baldon,
J. Brandes,	F. Baum,
J. F. Barthelemy,	Louis Banes,
Bernie & Bro.,	B. Beltran,
C. Barbe,	R. E. Barinda,
J. A. Bader & Co,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Burdeaux,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amedie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casso, agent,	P. Casso,
Eugene Coulon,	F. Connell,
J. Cassard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lemaire,
Mme Louis De Gallo,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Delomette,
P. Dajan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Bulzer Hart & Co.,
Dominique Deux,	George Degan,
O. Drouet,	G. W. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Fergey,	Florian Flange,
F. R. Fietten,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandon,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Falter,
Gustave Furaste,	E. O. Feineur,
Felber & Gonsenhelm,	G. E. Finnley,
Mme Gust. Fourgeau,	Joseph Gaughaimer
Joseph Gassinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Granchy,
Isadore Geraud,	Fred Good,
Goldenbery & Kelly,	Mme Arcole Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard German,
S. Guinault,	J. Gaudet,
R. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	R. Herres,
G. C. Holte,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Imean Aycock & Co
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahraus,	B. Jenfreid,
Harriet Johnson,	Emile Keen,
C. W. Kullender,	Kendig & Co.,
Dr R. Kunnemann,	Antoine Léaument,
Joseph Larrieu,	R. Laplace,
M. Lemanu,	X. Lavalsee,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co.
Edward Lisoby,	Lang & Bornheimer,
Laboutasse & Dehle,	Mme J. R. Lacoste, Suc
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lemaux,	Peter Lemis,
R. Montesse & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macon,	G. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Malle,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bernillo Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden, exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Bickham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	R. Rabasse,
E. Roget & Co.	J. Reviere,
J. Strana,	Mme Anna Sares,
J. R. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Assn.
S. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Starcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriand & Co,
D. H. Symart,	S. Seabury,
J. B. Saclari Schaller,	J. J. Stewart, trésorier
David Stewdt,	F. Soublet,
Mme M. R.	O. B. Singleton,
F. F. Schmiedere,	Alfred Shaw.
H. N. Soria,	F. Sansouth Ills
Nicholas Th	A. A. Terrebonne,
A. Tesson	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorster,	Jas A. Viguaud,
Philip Vellerie,	François Voirin,
Phine Wagner,	Adolp Wats,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
R. Wagener,	E. E. White,
S. L. Zell & Co.	M. A. Zuenta &

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans,

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 62	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières	2,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 26	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		$81,745 [illegible]
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 63	
Billets recevables	51,434 76	
Primes en cours de collection	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville	26,207 50	
Billets hypothécaires ou par jugement	4,335 00	
Argent comptant	19,008 46	
		$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOUCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.

Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	W. H. Bolinger,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
Aristide Hopkins,	John B Lallande,
Paul Fourchy,	D. Fatjo,
	U. Bassetti.

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,657,470 88
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché		346 255 61
Actions et autres effets		12,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières		116,490 71
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change américain	212,617 42	
Argent (comptant)	1,056,550 56	
Chèques pour le Clearing House	445,645 18	
		1,719,963 15
Total		$4,904,630 15

PASSIF.

Capital-actions	$[illegible]00,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes)		57,019 22
Circulation		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques		3,551,236 [illegible]
Balance due sur réduction du capital-actions		300 00
Dividendes non payés		485 00
		$4,304,630 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans, à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

S. H. WALMSLEY, Président.
A. LUZIA, Vice-Président.
LOUIS F. JANIN, Caissier.

8jan—3f

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,976—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Borne, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 sept—27 28 29

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans,

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année terminée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$[illegible]
Sur les risques de rivière		12,[illegible]
Sur les risques de mer		12,[illegible]
		$417,156 [illegible]
A ajouter: Primes non acquises de 1887		82,207 75
Total des primes		$[illegible]
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		24,000 51
Revenu total		$[illegible],144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie	$152,752 63	
Sur risques de rivières	3,[illegible] 91	
Sur risques maritimes	5,717 77	
Total pertes payées	$154,760 31	
Primes rencontrées et annulations	46,190 21	
Commissions	32,744 81	
Réassurances	24,565 75	
Taxes et licences	6,928 13	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrol, Compagnies d'assurances, Cartes et Machines, Rabais, loyer, impressions, etc.	27,044 68	
Total des déboursés		$340,070 [illegible]
Surplus		$184,473 [illegible]

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés	$102,458 84
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,000 27
Profits et pertes	43,[illegible] 66
	$184,473 [illegible]

ACTIF

A la valeur du marché:

Argent en banques	$86,132 50
Argent en bureau	14 [illegible]
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,025 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Genenenen	132,000 00
$90,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	121,300 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	24,600 00
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
20 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,720 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.	2,000 00
	$486,095 [illegible]

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 [illegible]
Dividendes non réclamés	1,303 00
Réservé pour risques non expirés	102,458 84
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,000 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	32,530 [illegible]
	$486,095 [illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE,
F. G. ERNST,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,265 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Beltran,
D. A. S. Vaught,	R. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,
	Ernest Miltenberger.

17 janv—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81	
Primes maritimes	3,728 96	
Primes de rivières	2,782 90	
		$173,663 67
Primes acquises de 1887		57,567 11
Total des primes		$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage		16,460 84
		$247,691 62
A déduire—Primes non terminées pour 1888	$49,068 73	
Primes remboursées pour cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques	26,274 81	
Autres primes remboursées	7,002 79	
Réassurances	8,388 26	
		$93,754 [illegible]
Revenu net		$153,937 [illegible]
A déduire—Risques de feu de 1888	$103,101 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 42	
Risques de rivières de 1888	510 73	
Pertes payées pour 1888	$104,888 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	986 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,062 02	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,292 82	
Profits et pertes	3,834 17	
		$156,[illegible] 17
		$1,[illegible] 14
A quoi doit être ajouté: Pertes rapportées avant l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,045 63	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,975 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,[illegible]
		$73,745 [illegible]

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$37,343 71
Primes en cours de collection	20 [illegible]
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés 6 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 90, St. Bernard Steam Fire Company, $100 00, Battalion Washington Artillery, $500 00	126,464 [illegible]
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	36,813 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	35,562 07
Billets à recevoir pour primes	4,444 [illegible]
Propriétés foncières et meubles de bureau	78,344 [illegible]
Warrants de l'Etat	1,[illegible] 73
Débiteurs divers	[illegible]
	$[illegible],194 07
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 [illegible]
	$[illegible],310 [illegible]

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,106 73	
Pertes ajustées, payables en 1889	13,696 [illegible]	
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,222 75	
		$17,045 [illegible]
Surplus net en vue des porteurs de polices		$[illegible],265 [illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. KINCHEN, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

Avis.

A. GIROUX, la Compagnie, coin [illegible] [illegible] à toutes les personnes [illegible] à Bassin [illegible].

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanie et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Layfe, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Scora, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Bagatelle.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 France à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barracks et Dumaine

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES

"HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.

Primes sur les risques d'incendies	$343,629 43	
Primes sur les risques de rivières	22,191 74	
Primes sur les risques de mer	4,153 01	
Primes non expirées de 1887	$1,687 31	$341,689 49
Moins, primes non expirées de 1888		$1,125 36
		$340,556 14
A AJOUTER. Escompte et intérêt	$21,744 25	
Loyers	985	$22,729 25
		$363,284 39
DEBOURSES. Pertes par l'incendie	$112,020 35	
Pertes sur les rivières	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances	75,134 84	
Taxes et dépenses	21,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées	30,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$247,510 29
Profits nets		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$167,000 Bons consolidés Crosman Ex.	$157,040 00
Argent en banque	140,145 [illegible]
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	58,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,300 00
Primes en voie de perception	42,[illegible]
Total	$459,[illegible] 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finance de la Compagnie d'Assurances du Home, déclarent sur serment, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 123 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

15janv—1m JAMES FAHEY, Notaire.

L'INDEPENDANCE

BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement aux pays d'Outre-Mer et donnant le résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableaux graphiques des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc. —Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvelles, chroniques, et de romans les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 15 FRANCS. Douze Mois, 20 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens de langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15. Six Mois, FR. 30. Douze Mois, FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste en faveur de l'administration à Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adresse la demande directe à l'Administration.

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f par. m. de mer.

CHLORO-NAPTHOLEUM [illegible] à [illegible] [illegible] 50 Douane, coin Decatur. 7juil—3m

Bureau du Quinine [illegible] [illegible] 121 rue [illegible] [illegible] [illegible]

17 sept—27 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HONY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 337 rue Erato.
Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No. 27,607—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HONY & O'CONNOR—Nicholas J. Hony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Front, Clio et Erato, désigné par le No 3, sur une esquisse annexée à un acte passé au bureau de Wm. McC. Jones, notaire public, le 29 décembre 1868, mesurant, d'après la dite esquisse, 29 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignée par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5me jour de février 1846, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, etc en ardoise, connue comme le No 337 rue Erato.

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.

14 sept—19 21 28—oct 5 12

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 345 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne.

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur.—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 20 août 1889, dossier 27,544, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Onzaga, et mesurant au pied anglais 18 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 3 chambres plâtrées et cabinet attenant à la maison principale et galerie, une bonne citerne, cabinet d'aisance, et portant le numéro municipal 345.

Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes dues pour l'année 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 août—24 31—7 14 21 28 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Leteney vs Mary A. Hazard, veuve Louis Cornelier.

(No 9,099 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. R. Aldée Gauthreaux, ex-shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex-shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, lequel dit writ a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Benson et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 11; ensemble avec les bâtisses en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 578.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, et désigné par la lettre B, sur un plan dressé par W. T. Thompson, député voyer de ville, le 12 août 1856, déposé en l'étude de E. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Lequel lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 26 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. R. Dembeau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les numéros trois et quatre, et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, par cent cinquante-sept pieds deux pouces et soixante-quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Huber, Agt; Mme S. H. Atkins faite partie plaignante versus Mme C. Mesur et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,556—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kenner à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds plus ou moins, et à la mesure américaine trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face rue Bienville sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. (L'acte passé pardevant Chas Reille, notaire, le 9 avril 1861, de Geo. Graver et son épouse Mary dite Bridget Murphy à A. Kenner, enregistré dans le livre 114, folio 312.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kenner.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 sept—28,30—oct 7,14,21,26

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 30 juin 1889.

Comptant	$650,922 25
Change	110,045 24
Prêts sur demande et escomptes	1,082,212 16
Actions	13,061 50
Propriétés foncières	42,305 57
Total	$1,972,055 12
Fonds capital	$[illegible]0,000 00
Profits non divisés	161,964 53
Dépôts individuels	1,300,470 [illegible]
Dividendes non payés	920 00
	$1,972,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.

(Signé) ANT. BORIDOQUET, Notaire.

LE CHLORO-NAPHTOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde. 7 juil—3 m

Les personnes qui souffrent de rhumatisme [illegible] [illegible] [illegible] le vrai [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Le contenu du café No 548 rue des Magasins.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, enseignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 1er octobre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, en face du Marché des Magasins—

Le contenu du café, comptoir, billard et le contenu de la cuisine.

Conditions—Comptant. 28 sept—

VENTE DE SYNDIC.

James D. Huther vs. ses créanciers.

No 28,014.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 9 octobre 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'enseignure des rues Ste-Anne et Derbigny, en vertu d'un ordre de vente daté le 27 septembre 1889, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—

GROCERIES Le fond d'un magasin de groceries.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28sept—28—4 9 oct.

Propriétés dans le Troisième District.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 31 à 36 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues Remparts, St-Claude, France et Manuel; les lots 34, 35 et 36 seront vendus en bloc et mesurent 138 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Les lots 37 et 38 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

Le lot No 39 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'ilet borné par les rues France, Lesseps, Bourgogne et Remparts, mesurant 219 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin; les couches chaudes et les châssis sont compris dans la vente.

3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32, situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues France, Manuel, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 45 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue France sur 91 pieds de profondeur.

4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues France, Lesseps, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les couches chaudes et les châssis comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupures à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de la vente, avec toutes les clauses générales d'usage.

Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le montant des adjudications.

28 sept—28—oct—5 12 19 26—nov 2

MEUBLES.

No 27,510—Succession de Catherine Weitzel.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, enseignure Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 8 octobre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'enseignure des rues France et Remparts, Troisième District, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.

Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Comptant.

27 sept—27—oct 3 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Ste-Marie.

Succession de Frank Lusing, au Lemesch.

No 27,480 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 12 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 125 pieds 8 pouces et six lignes de face à la rue Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et ilet dénommé à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 62 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, 43 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette et 30 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses usuelles d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.

15sept—15 21 28—5 12 15 19.

50 actions de la Compagnie du Waterworks.

Succession de A. A. Peterson.

Cour Civile de District—Division B—No 27,171.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 septembre 1889.—

50 actions de $100 chacune de la Compagnie du Waterworks de la Nouvelle-Orléans—d'après le certificat No 6610.

Conditions—Comptant.

14 sept—14 21 28

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 185, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Menestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, enseignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 25 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 8 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étage ayant au rez-de-chaussée un corridor, salon double avec porte à coulisse et plus outre chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans le cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

Le contenu d'un restaurant, d'une buvette et d'un salon d'huitres.

Succession de John O'Meara.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,195.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 30 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 174 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1889—

Le contenu du susdit établissement, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Une machine électrique avec éventails et une liste de comptes et de réclamations s'élevant à la somme de $126.3[illegible].

Le privilège de la moitié de l'intérêt du bail du dit établissement pour un terme de trois ans du 1er octobre 1889, à raison de $250 par mois.

Conditions—Comptant.

17 sept—17 23 29.

VENTE FORCEE,

Jolie position rue Dumaine No 265, entre les rues Claiborne et Robertson—30x126.

Terrain au rue Ste-Anne, entre les rues Johnson et Prieur—26x76.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes:

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Claiborne et Robertson.

2° Un autre lot de terre vacant mesurant 26 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 76 pieds de profondeur, entre les rues Johnson et Prieur, borné par Orléans.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Actes de vente pardevant Duvigneaud & Kernion.

22sept—

Succession de Hermann Drees.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,915—Division A.—Attendu que Mme Hermann Drees a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Drees, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26—oct 1 5

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

MAGASIN ET RESIDENCE

No 27 rue St-Philippe entre Chartres et Levée. Deux étages et mansarde, près du marché français et de la Cathédrale.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs.

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Chartres, Decatur et Ursulines, mesurant 25 pieds de face à la rue St-Philippe sur 78 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde, magasin et résidence, magasin au bas, deux grandes chambres au deuxième étage, cuisine ayant à peu près 2 chambres, gaz, hydrant, etc., connue comme le No 27 rue St-Philippe, et vendu sujet à un bail expirant le 19 décembre 1889 à raison de $23 par mois payable mensuellement par billets.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit par des billets portant hypothèque spéciale, privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt du jour de vente jusqu'à parfait paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alcée J. Kee, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 sept—28 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grands hangars.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittern.

No 5,061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos 1 et 2, carré d'ilet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeannet, mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 126 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Pauline. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline, et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété précédemment citée, désigné par le No 3, mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 126 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, desquelles deux rues il forme le coin. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'ilet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne en fer. Les quatre propriétés et dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. K. Seghers, architecte, daté le 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue des Remparts, 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 205 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquièmement décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement (1[2]) une moitié ou plus comptant, le reste à un an par un billet à l'ordre du vendeur, portant sept pour cent par an, l'intérêt du moment de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur fera assurer la propriété pour le montant des billets fournis et transférera la police au détenteur du billet. L'acte de vente devrait renfermer la clause d'honoraires d'avocat en cas de procès. Cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, et toutes les clauses usuelles devront être consignées dans les actes de vente.

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 août—24 31—7 14 21 28 sept

COTTAGE

No 349 rue d'Orléans, entre les rues Galvez et Miro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par le lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Galvez et Miro, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Orléans, 46 pieds de large dans le fond, sur une profondeur irrégulière de 79 pieds 6 pouces et 5 lignes.

Toutes les mesures étant plus ou moins. La propriété est vendue d'après un plan dressé par D. F. Seghers daté le 26 août 1889 et qui sera exposé à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue avec trois chambres, lieux d'aisances, etc.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur paiera en dehors de son enchère les taxes de 1889

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Positivement pas de limite.

14 sept—14 16 21 jusqu'à date

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District,

Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Ernestine Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.—No 27,666.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 31 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Marais, mesurant 27 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 80 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans ou en un à l'option des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

4 sept—4,7 14,21,28—5oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District,

Rue Remparts entre Girod et Julia.

à l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Mina Rechenberg vs Henry Meiberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 27,497.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, il procédera à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 95 pieds 11 pouces en mesure américaine.

Aussi une maison en briques couverte en ardoise contenant 7 chambres et 2 dans l'attique. Dans la cour une cuisine contenant 2 pièces: 2 citernes, latrines, &c., &c. Le tout divisé en deux maisons désignées par les numéros 237 et 237 1/2. Les deux côtés peuvent être occupés comme magasins. Loyer $15 pour chaque côté. Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions. Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou à un an au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de chaussures, 242 1/2 rue des Remparts, côté ouest.

Vente de syndic autorisée.

Dans l'affaire de Jacob Se[illegible] vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 27,907.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI, 30 septembre 1889, à 10 heures et demie, sur les lieux, 181 1/2 Sud Remparts, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, remplaçant l'Hon. Albert Voorhies, Division E, actuellement en congé, ordre daté du 19 septembre 1889, je vendrai à l'encan le contenu du dit magasin consistant: Bottes, chaussures, [illegible], installations de magasin, etc., etc.

Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un grand Boarding-House, No 234 rue Royale, coin Hôpital.

De beaux et élégants meubles, de grandes glaces d'ascendons, lits Victoria, armoires à glaces, tapis, argenterie plaquée, verrerie, vaisselle, tinge de maison, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 27,862.

Succession de Mme Marie P. Brown.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—MERCREDI, 2 octobre 1889, à 9 heures a. m., en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred King, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, actuellement absent sur un congé signé le 21 septembre 1889, il sera vendu à l'encan au local ci dessus mentionné—

Un lot de meubles de maison appartenant à la dite succession. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

22 sept—22 28—2 oct

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, livres, papiers, etc.

Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs la Mexican Improvement Co.

No 26,187—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

JEUDI, 3 octobre 1889, à 10 heures et demie, au No 92 de la rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 14 septembre 1889. Docket No 26,187.

Un lot de meubles de bureau, livres, papiers, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
21 sept—21 28—oct 2 3

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage double d'un bon rapport,

Nos 160 et 162 rue Port, coin Morales.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Warberg — No 27,514—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage double en bois, confortable et bien bâti, Nos 160 et 162 rue Port, coin Morales, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Lafayette, contenant 6 chambres et vaste attique, hangars, dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 50 pieds de face à la rue Port, et 56 pieds de face et de profondeur à la rue Morales. Le tout maintenant loué à $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.

2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire enlisé.

Termes—Pour les comptes ouvertes, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Quinn.

No 26,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent pour congé, daté du 3 septembre 1889, et rendu dans la susdite cause ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Madison, Zimple et Dutrieme, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certaines lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans les lots 17 et 18 de l'ilet borné par les rues Washington, Cohn, Burdette et Septième, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

7sept—7 14 21 28 oct 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences.

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 26,675.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 12 septembre 1889, rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de valeur, ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence substantielle à trois étages, No 223 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'ilet borné par les rues Ursulines et Dauphine, d'une apparence imposante, embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur le côté, et ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être arrangé en un grand salon, de vastes confortables chambres à coucher avec arrangement élevé, deux chambres avec de grandes ouvertures sur les galeries, cabinets, chambre à bain et offices, lieux d'aisance en porcelaine, cave, cuisine, etc., écurie, remise, chambre à charbon et à bois, citerne, hydrant et cour carrelée. Les terrains sont vastes et comprennent ensemble 58 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Bourbon, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe, donnant un joli jardin de côté avec un joli enclos en fer, joliment embelli par des arbustes, des plantes rares et des fleurs. Une grande citerne, à l'étage supérieur, donne beaucoup d'eau dans toute la maison, un belvédère surmonte la partie inférieure de la maison, donnant une jolie vue des terrains environnants. Sous le rapport de construction, arrangée avec agrément et située centralement, cette propriété de choix n'a pas de supérieure comme confort, élégance et valeur permanente.

2° Les grands magasins substantiels à deux étages en briques et résidences combinées, Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins, vitrines, corridor et environ sept chambres au rez-de-chaussée et douze chambres au second étage, galeries derrière, citernes, hydrant, etc. Le terrain mesure 50 pieds 4 lignes de face à la rue Chartres, 59 pieds 5 pouces et 5 lignes de large au fond et 78 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, avec une cour à l'intérieur, avec un passage couvert ouvrant sur la rue Jefferson. Près du marché Français, de la Place Jackson, de la Cathédrale et des cours, dans un voisinage bien pavé et populeux, cette belle propriété a toujours commandé des loyers réguliers. Le No 154 étant loué jusqu'au 1er octobre 1890 à raison de $402 par an, et le 156, $360 par an, le bail expire le 1er octobre 1889. Comme solidité et certitude, on ne peut désirer un meilleur placement.

3° Les deux propriétés commerciales de choix, Nos 172 et 174 rue South Remparts, entre Poydras et Lafayette, dans l'ilet borné par la rue du Bassin, disposées pour magasins et résidences: le No 174 a un magasin et 3 chambres, et le No 172 magasin et 3 chambres, avec dépendances, citernes, cours, une allée, etc., et sont louées chacune à raison de $25 par mois, $600 par an pour les deux magasins.

Le terrain est composé de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue South Remparts sur 95 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Dans un bon quartier commercial, près des marchés Poydras et Dryades, de la gare du Mississippi Valley, accessibles pour tous genres d'affaires au détail, de bonne loyers, et on peut être assuré qu'elles auront toujours une valeur permanente, offrant une rare occasion pour une occupation profitable ou un placement de première classe.

4° Le cottage en briques double à double corps de logis avec attic et deux bâtisses en fond à deux étages No 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine, ilet borné par la rue Robertson, deuxième district; ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, grande cour, citerne etc.

Le lot est large et profond ayant 33 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin, cette propriété rapporte un loyer régulier de $240 par an.

5° Trente-six [36] lots et portions d'ilots de terre situés au fond du troisième district et placés entre le bayou St-Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sur une esquisse ou un plan dressé par A. G. Bowles et A. C. Jones, daté de paris, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex-notaire, le 21 février 1859 et plus amplement décrit sur une esquisse en plan dans un acte de vente de la Banque du Sud, passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 30 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront au dire verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour les lier.

Actes de vente pardevant Jos. N. Wolfinger, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 sept—22 21 28—oct 5 12 19.